

# NEUBOIS

KRITTER DORFBLATTEL - JOURNAL D'INFORMATION

## Notre Village



Commune de  
NEUBOIS

JOURNAL D'INFORMATION - NEUBOIS NOTRE VILLAGE - KRITTER DORFBLATTEL - N° 2 - Décembre 2020

## SOMMAIRE

- Bilan des rencontres avec la sous-préfète et le président du département du Bas Rhin
- Parole aux associations
- Bilan en photos de la journée citoyenne
- Les sangliers en ligne de mire
- Neubois en habits de Noël
- Informations pratiques
- Carte identité, Passeport
- Nouveauté au Club-House
- Défibillateur opérationnel
- La tradition de Noël
- Il était une fois Neubois
- Noël des seniors

### COMMUNE DE NEUBOIS

9 rue de l'Eglise 0388856155  
mairie.neubois@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 8h30 à 11h30

Mardi de 13h30 à 16h30

Vendredi de 13h30 à 17h30

### JOURNAL D'INFORMATION

NEUBOIS NOTRE VILLAGE

KRITTER DORFBLATTEL

conception et mise en forme

Fabien DIGEL

## Le mot du Maire

Nous voilà à quelques jours de Noël traditionnellement fêté avec faste chez nous en Alsace. Dans ces temps compliqués, nous avons voulu vous redonner le sourire en décorant notre village pour laisser flotter cet esprit de Noël auquel nous tenons tant. Je tiens à remercier tout particulièrement mon adjointe Sandrine BENOIT qui, entourée de Christian et de bénévoles a su donner à notre village une image de Noël où sapins et décorations faites main sont mis à l'honneur. Notre village regorge de nombreux savoir-faire qui ne demandent qu'à se laisser dévoiler. Vous découvrirez au travers de ce bulletin les dernières décisions prises par le Conseil Municipal avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour certaines d'entre elles. Je suis convaincue que c'est par l'échange, la discussion et la transparence que nous avancerons sereinement pour améliorer et égayer la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre vous.

Pour 2021, une première tranche de rénovation de l'éclairage public sera réalisée pour un montant de 156.000 € HT subventionnable par divers organismes (Etat, Conseil Départemental, Syndicat d'Electricité du Rhin). De nouvelles têtes de luminaires avec un éclairage led seront mises en place ainsi qu'un système permettant d'adapter au mieux les périodes d'éclairage. Ceci générera une réelle économie d'énergie pour la Commune.

D'autres réflexions sont en cours : réflexion sur la construction d'une nouvelle salle avec l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), embellissement et fleurissement du village, aménagement du cimetière, acquisition d'un nouveau véhicule mais aussi réflexion sur une solution de commerce de proximité. Les choix seront opérés lors de l'élaboration du budget 2021 en priorisant les investissements. J'y reviendrai dans un prochain bulletin.

En cette année 2020, la pandémie a bousculé nos modes de vie et nous a contraints à modifier profondément nos habitudes. Pour éviter un nouveau reconfinement en janvier, je vous demande d'observer la plus grande prudence dans vos rencontres familiales pour préserver la santé des uns et des autres.

D'ores et déjà, je vous souhaite à toutes et à tous un bon Noël et une bonne et heureuse année 2021 au cours de laquelle, je l'espère, nous pourrons parler du coronavirus au passé et entrevoir à nouveau un avenir plus souriant.

Prenez bien soin de vous et des êtres chers qui vous entourent et tous ensemble gardons confiance.

**Marie Odile UHLERICH**

**Dans cette rubrique, nous évoquons les dernières rencontres avec les collectivités pour présenter les enjeux et orientations de notre commune.**

**Rencontre le 30 septembre avec Mme Annick PÂQUET Sous-Préfète de Sélestat-Erstein**



*En présence de Marie Odile UHLERICH, Maire de la Commune et Fabien DIGEL, 1er adjoint.*

Mme Annick PAQUET Sous-Préfète à Sélestat depuis le printemps 2020.

Nous lui avons présenté la mairie et l'école rénovées, opérations pour lesquelles la Commune a obtenu le soutien financier de l'Etat à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Nous avons abordé avec elle les projets qui nous tiennent à cœur, **renovation de l'éclairage public, construction d'une nouvelle salle (au terrain de football), nouvelle affectation pour la salle St-Materne, étude des possibilités d'ouverture d'un commerce de proximité** et lui avons fait visiter les différents sites et bâtiments communaux.

Cet entretien a été particulièrement constructif, Mme la Sous-Préfète a été à l'écoute, elle nous a apporté des conseils avisés et nous a assuré de son soutien dans le montage des différents dossiers.

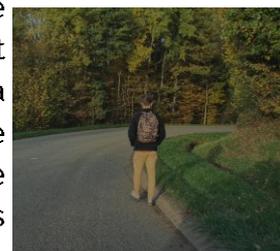
Nous tenons publiquement à la remercier d'avoir accepté l'invitation, NEUBOIS est le premier village de la vallée qu'elle a eu l'occasion de découvrir et qu'elle a beaucoup apprécié.



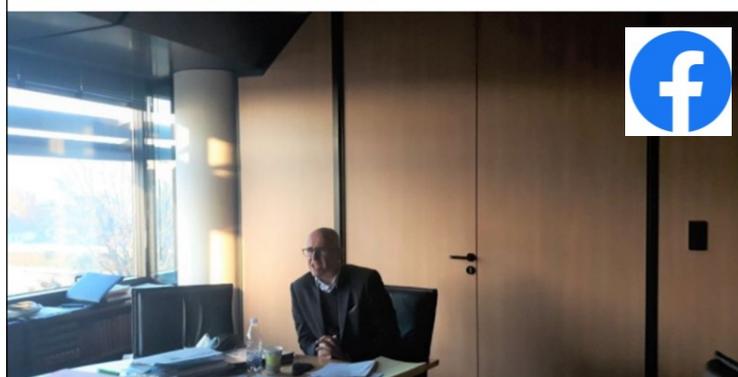
**Rendez-vous le 09 novembre en visioconférence avec Mr Frédéric BIERRY Président du Conseil Départemental du Bas Rhin**

Plusieurs sujets évoqués :

- **Rénovation de l'éclairage public** avec une demande de participation financière du Conseil Départemental,
- **Projet de construction d'une salle multi-activités** avec une étude qui va être menée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement),
- **Etude de faisabilité d'un commerce** de proximité,
- **Transports publics et circulations douces.** Nous avons insisté auprès du Président sur la nécessité d'une meilleure desserte de notre village, de l'urgence de la mise en œuvre d'une piste cyclable entre Thanvillé et Val de Villé et de la création de la liaison entre Neubois et cette piste cyclable pour sécuriser le déplacement des utilisateurs (lycéens) de la ligne de bus.



**M. BIERRY** nous a confirmé que le Conseil Départemental est prêt à soutenir largement cette opération et qu'il lui importait qu'elle se réalise dans les meilleurs délais. Nous avons pris acte. Nous avons proposé à M. le Président de nous rendre visite pour lui exposer nos différents projets. Il a accepté l'invitation.





## NOUVELLES DANS LA COMMUNE

# PAROLES A NOS ASSOCIATIONS

## A.G.F (Association Générale des Familles) Section de NEUBOIS

### COLLECTE DE DONS EN FAVEUR DE L'AFM-TELETHON

« *Le combat des parents, La vie des enfants* »



Depuis plus de 20 ans, la section AGF de Neubois se mobilise pour faire vivre le Téléthon dans notre village. Cette année, comme beaucoup d'autres associations, nous avons été contraintes d'annuler notre animation pour respecter les restrictions sanitaires en vigueur.

Mais nous avons à cœur de continuer l'action et soutenir la recherche.

Aussi nous vous proposons de collecter vos dons par chèque (66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts). Vous pourrez les déposer jusqu'au 21 décembre dans la boîtes aux lettres des membres du comité de votre quartier :

Sabine COLLIN – 5 route de Dieffenbach ou Marie Thérèse FRIESS – 7 rue des Hirondelles ou Monique SEITZ – 10 rue de l'Altenberg ou Anne Marie WIRTH – 2 impasse des Muguets

Soutenons l'AFM-TELETHON, nous pourrons être fiers collectivement. Nous vous remercions par avance pour votre générosité.

## ASSOCIATION PETITS ET GRANDS

L'association Petits & Grands, association de parents d'élèves du RPI de Dieffenbach/Neubois, remercie tous les habitants de Neubois et Dieffenbach pour leur soutien en participant aux ventes de miel et de pain d'épices. Les bénéfiques récoltés sont reversés à l'école pour financer les différents projets pédagogiques. Nous reprendrons les activités dès que la situation sanitaire nous le permettra.

L'association vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année  
Plus d'infos :

[www.petitsetgrands-asso.fr](http://www.petitsetgrands-asso.fr)



## CABARET THEATRE DE NEUBOIS

Les conditions sanitaires n'étant pas propices à l'organisation de spectacles et par mesure de précaution, le cabaret théâtre a décidé de reporter ses représentations initialement prévues en février et mars 2021.



La troupe a fêté cette année ses 10 ans de cabaret et ses 30 ans d'existence avec un parrain de renom Cookie Dingler qui s'était déplacé à la salle St Materne pour interpréter son tube "Femme libérée".

Toute la troupe vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et nos vœux de santé pour 2021.

## AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

### Arrangements de Noël

En raison des contraintes liées à l'épidémie de coronavirus, il n'a pas été possible cette année de vous proposer des arrangements de Noël, nous en sommes désolés.

Souvent interpellés à ce sujet, nous vous confirmons que nous comptons bien renouveler cette opération l'année prochaine probablement en partenariat avec une ou deux autres associations locales.

Nous comptons d'ores et déjà sur votre future participation.

### Calendriers 2021

Comme vous l'aurez constaté, nous avons choisi, compte-tenu du contexte actuel, une formule un peu différente pour vous offrir le calendrier des Sapeurs-Pompiers 2021. Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous remercier de votre soutien et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.







Grüß!





**ACTUALITES DE LA COMMUNE**

# LES SANGLIERS EN LIGNE DE MIRE A NEUBOIS

**Les dégâts occasionnés par les sangliers se sont accentués ces derniers mois dans notre commune. Au-delà des parcelles agricoles, les terrains autour des habitations ont été particulièrement touchés par le mammifère. Quelques explications sur le fonctionnement de la chasse en Alsace et sur les leviers dont dispose la municipalité pour agir. C'est un sujet pris très au sérieux.**



## La location de chasse : comment ça marche ?

Les baux de chasse portent sur les droits de chasse compris dans le périmètre d'un lot de chasse communal ou intercommunal. Le locataire contribue, à l'instar de toutes les autres parties, à rechercher un équilibre agro-sylvo-cynégétique et vise à garantir un niveau d'équilibre qui minimise les dégâts de gibier dans les milieux agricoles qui permet à la forêt un renouvellement des essences principales adaptées localement dans la mesure du possible sans recours à la protection. Il est un des garants d'une gestion durable des écosystèmes. La chasse communale est louée pour une durée de 9 ans. Les baux ont démarré le 02 février 2015 et expirent le 1 er février 2024.

## Dégâts en octobre à Neubois



**Nos leviers d'actions (limités) pour lutter contre les sangliers**

- Enlever les ronciers et nettoyer des parcelles proches des habitations,
- Eventuellement, faire une demande d'une battue administrative,
- Intervenir auprès des chasseurs pour qu'ils diminuent le cheptel

## Connaissez vous le Lieutenant de Louveterie ?

Explication sur son rôle et ses missions



Les lieutenants de louveterie sont des personnes bénévoles, nommées par le préfet sur proposition du directeur départemental des territoires et sur avis du président de la fédération départementale des chasseurs pour une durée de cinq années renouvelable. Ils passent au crible tous les dégâts commis dans le Bas-Rhin par les espèces sauvages. Ils jouent les intermédiaires entre l'administration, les maires et les chasseurs. Ils viennent régulièrement sur le terrain constater les dégâts. Ils prennent contact avec le locataire de chasse concerné et l'enjoignent de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les dégâts. Si le locataire ne tire pas suffisamment d'animaux ou ne met pas en place d'actions dissuasives, ils concourent à déclencher des battues administratives afin de réduire la population de sangliers. Son expertise est reconnue puisqu'il conseille l'administration pour la régulation des espèces et qu'il est présent lors des réunions associant maire, agriculteurs et chasseurs pour proposer des solutions aux dégâts de gibier. Il a également qualité pour constater les infractions et les signaler à la police de la chasse.



## NEUBOIS EN HABITS DE NOËL



*Une équipe s'est formée pour mettre en œuvre des décorations de Noël dans le village. Elle a démarré lors de la journée citoyenne pour se poursuivre en novembre.*

*Sandrine Benoit, Agnès Rolli, Estelle Marcot, Anne Marie Wirth, Marie Thérèse Friess, Nathalie Schwoerer, Céline Blas, Sylvie Digel, Sabine Collin, Jean Marc Collin, Jean Luc Blas et Fabien Digel.*

*Un grand merci et bravo à tous les talents*



## INFORMATIONS PRATIQUES

### MAISON FRANCE SERVICES

Un bureau FRANCE SERVICES est installé au **bureau de poste de Villé** (2A rue du Haut-Koenigsbourg) depuis janvier dernier.

Deux chargés de clientèle accueillent les usagers dans leurs démarches administratives auprès de neuf partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, la Direction Générale des Finances (DGFIP), la caisse de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO. Depuis mi-octobre, FRANCE SERVICES dispose d'un guichet à l'écart de celui des postiers et d'un bureau pour des démarches nécessitant plus de confidentialité.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00. Pour le moment, il est inutile de prendre rendez-vous.



### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Pas de ramassage de la poubelle jaune le 30.12.2020  
Ramassage de la poubelle jaune le 6.01.2021

### FERMETURE DEFINITIVE DE LA TRESORERIE DE VILLE

Dans le cadre de la réorganisation des services du Ministère des Finances, la Trésorerie de Villé sera fermée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En cas de problème, il vous faudra vous adresser au Centre des Impôts de Sélestat où à FRANCE SERVICES à Villé.

### NAISSANCES

**Archie, Harvey, Maxime SCHMITT FISCHER**, né le 19/09/2020 à Sélestat, de Jason SCHMITT et de Charlène FISCHER BERGER

**Mia, Emeline, Mirabelle SABORIDO**, née le 23/09/2020 à Colmar, d'Aymeric SABORIDO et d'Emeline BONTEMPS

### MAIRIE NEUBOIS

Secrétariat de mairie fermé du 21/12/2020 au 02/01/2021 inclus

### CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Sur rendez-vous à Villé le mercredi après-midi et le vendredi matin Tél 03.88.57.11.57

### ETAT-CIVIL



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Rendez-vous obligatoire Villé : 03 88 57 11 57

## PIECES A FOURNIR – DOCUMENTS ORIGINAUX

### Première demande ou renouvellement

LA PRESENCE DU DEMANDEUR MINEUR/MAJEURE EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DU DOSSIER

- Le formulaire** de demande disponible en Mairie. Autrement vous pouvez réaliser **une pré-demande** sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>
- 1 photographie (de moins de 6 mois)** parfaitement ressemblante, de format 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair (blanc interdit), neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et bouche fermée, sans cheveux devant les yeux. La tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs. Il est fortement conseillé d'enlever les lunettes. La taille du visage mesurée du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure) doit être entre 32 mm et 36 mm.
- 1 justificatif de votre domicile à vos nom et prénom** (de moins de 1 an).  
Un avis d'imposition, une taxe d'habitation, une déclaration d'impôts sur le revenu  
Ou une quittance d'assurance pour le logement  
Ou une facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone  
Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, amis), il faut présenter :  
Une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant attestant la résidence du demandeur à son domicile **depuis plus de 3 mois + 1 pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant.**
- 1 document officiel avec photo pour justifier de votre identité** (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration, permis de conduire, permis de chasse...)
- Pour un mineur** : une pièce officielle avec photo du représentant légal
- Votre ancienne Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cas de renouvellement**

A rajouter, en cas de perte ou de vol de votre ancienne Carte Nationale d'Identité :

- 1 déclaration de vol (document à établir dans un commissariat de police ou une gendarmerie)  
Ou  1 déclaration de perte (document à établir en mairie – formulaire mis à votre disposition)  
Et  **Timbres fiscaux de 25 euros** à se procurer sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/> débit de tabac / Centre des Impôts.

Pour le Passeport :

- Timbres fiscaux de 86 Euros** : pour une personne majeure (validité de 10ans)  
 **Timbres fiscaux de 42 Euros** : pour un mineur de 15 ans et plus (validité de 5ans)  
 **Timbres fiscaux de 17 Euros** : pour un mineur de moins de 15 ans (validité de 5ans)  
à se procurer sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/> débit de tabac / Centre des Impôts.

### En fonction de votre situation, d'autres pièces sont à fournir :

- une copie intégrale de l'acte de naissance** (voir tableau ci-dessous) **datée de moins de 3 mois**

En faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier, par fax, par internet – sauf si vous êtes né(e) à Villé.

Pour les personnes nées à l'étranger, au Ministère des Affaires Etrangères, Service Central d'Etat civil, 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9 ou sur le site Internet : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

<b>L'acte de naissance est à fournir pour une première demande, et :</b>	Si aucun ancien titre sécurisé (carte d'identité plastifiée, passeport périmé depuis moins de 5 ans) ne peut être présenté
	Si l'ancien titre sécurisé (carte d'identité plastifiée, passeport) est échu depuis plus de 5 ans
	Si un changement d'Etat-Civil (mariage, divorce, changement de nom ou de prénom) est intervenu depuis l'établissement de l'ancien titre sécurisé
	En cas de perte ou de vol, si le titre perdu ou volé était périmé depuis plus de 5 ans

- la preuve de la nationalité française** est à faire à chaque fois qu'une copie intégrale de l'acte de naissance est nécessaire (voir tableau ci-dessus) et si l'acte fourni ne permet pas d'établir formellement votre nationalité
- le jugement de divorce** complet et définitif, pour justifier l'usage du nom de votre ex-conjoint ou l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur ; en cas de garde alternée : pièces d'identité + justificatifs de domicile des deux parents.
- la décision de mise sous tutelle**



# NOUVEAUTE AU CLUB HOUSE



*Le Conseil Municipal du 04 décembre dernier donne la possibilité aux Neuboisiens de louer le club-house. Ce nouveau dispositif sera valable à partir du 1er janvier 2021. Les réservations se feront désormais à la mairie et très prochainement sur le nouveau site internet (en préparation).*

La Commune de NEUBOIS met à la disposition de ses concitoyens, des associations locales et des membres extérieurs de la Boule Neuboisienne le club-house, l'auvent et les terrains de pétanque.

La location concerne le club-house avec la salle équipée d'une kitchenette pour une contenance de 45 personnes assises maximum, des toilettes au rez-de-chaussée ; à l'extérieur, un auvent avec une jauge de 90 personnes assises maximum.

## LOCATION AUX HABITANTS DE NEUBOIS :

- Tarif été : du 01/04/ au 31/10 : 100 € (charges comprises)
- Tarif hiver : du 01/11 au 31/03 : 120 € (charges comprises)
- Forfait ménage 2 heures (en option) : 40 €
- Forfait éclairage terrain de pétanque : 15 €

## LOCATION AUX MEMBRES EXTERIEURS DE LA BOULE NEUBOISIENNE :

- Tarif été : du 01/04/ au 31/10 : 130 € (charges comprises)
- Tarif hiver : du 01/11 au 31/03 : 150 € (charges comprises)
- Forfait ménage 2 heures (en option) : 40 €
- Forfait éclairage terrain de pétanque : 15 €



## LE DEFIBRILLATEUR EST INSTALLE

Le nouveau défibrillateur a été installé à la maison des associations. **Il est désormais opérationnel.**

Des formations complémentaires auront lieu en début d'année.



## LA TRADITION DE NOËL EN ALSACE

**En Alsace, Noël a une résonance particulière. Il s'agit d'une tradition ancienne qui a généré de nombreuses coutumes. L'aspect commercial a quelquefois pris le dessus. En cette période si particulière, nous proposons aux Neubiens de se remémorer et comprendre les origines de certaines pratiques liées à Noël.**

### Une tradition ancienne

La tradition qui s'est formée progressivement depuis la fin du Moyen Âge se compose de cinq éléments majeurs dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le plus significatif est le **sapin**, qui apparaît en Alsace au XVI<sup>e</sup> siècle avec son décor et son environnement. La première référence écrite remonte à 1521 dans la ville libre de Sélestat. La dimension familiale se développe au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la distribution de modestes cadeaux aux enfants après un chant de Noël.

Le second élément sont les **bredle**, des petits gâteaux aux multiples recettes, confectionnés pendant la période de l'Avent par la maîtresse de maison pour Noël et les jours suivants et qui constituent une véritable délicatesse. Leur préparation répand une odeur caractéristique avec un parfum de beurre et de cannelle. Ils sont découpés selon des motifs variés, liés tantôt au symbolisme de Noël (cœur, étoile), tantôt à la culture rurale (sabot, trèfle...).

La plupart portent des noms magiques : *Anisbredle*,

*Schwowebredle*, *Kokosbredle* ou *Butterbredle*. Une variété sont les *springerles* au parfum anisé.

La **crèche de Noël** remonte très loin au Moyen Âge, car elle apparaît déjà dans le *Hortus Deliciarum*, un manuscrit qui date des environs de 1180. Le quatrième élément est le marché de Noël de Strasbourg, connu sous le nom de **Christkindelmarik** (marché de l'enfant Jésus).

Créé en 1570, sa durée est long-

temps limitée à trois jours à la veille de Noël.

Installé devant la cathédrale, il est transféré en 1830 sur la place Kléber, puis en 1871 sur la place Broglie où il est établi jusqu'à l'heure actuelle. Depuis quelques années le marché s'est étendu sur le parvis de la cathédrale.

Enfin chaque année l'apogée est la **soirée de Noël**, la fête familiale par excellence en Alsace, qui réunit les parents, les enfants, éblouis par les jouets désirés, et les grands parents qui se remémorent les Noëls de leur enfance.

La soirée se déroule autour du sapin admirablement décoré. Dans de nombreuses familles un **Christkindel**, accompagné du Hans Trapp, vient apporter les cadeaux aux enfants sages. La distribution des cadeaux est en général précédée de **chants de Noël**, les deux les plus populaires étant *Mon beau sapin* et *Douce nuit*, chantés en français ou en allemand.



## Les coutumes de Noël

**Le 4 décembre** est la Sainte-Barbe. C'est la patronne des pompiers, ce qui donne lieu à une grande fête le samedi le plus proche de ce jour.

**Le 6 décembre**, Saint-Nicolas, protecteur des jeunes gens qui veulent se marier, fait la tournée des familles avec enfants pour leur distribuer des cadeaux s'ils ont été sages. Il s'agit autrefois surtout de fruits, symboles de l'abondance et de la fertilité cosmique, en particulier des pommes, des poires, des noix, des noisettes, ainsi que des pains d'épice avec l'image du saint, et parfois une paire de sabots.

**Le moment central est constitué par la fête de Noël** : *Wihnachte* en alsacien (nuit sainte). Autour de cette fête se cristallisent divers rites et coutumes qu'on peut regrouper autour de trois thèmes : les rites liés à la célébration de la naissance du Christ, mais aussi le solstice de l'hiver, où se rencontrent la liturgie de l'Église et les pratiques magiques et les rites liés au changement d'année, la fin de l'ancienne et le début de la nouvelle.

**En Alsace le moment fort est la soirée du 24** : une réunion de la famille autour du sapin et des cadeaux apportés par le Christkindel.

**Le Hans Trapp** (Père Fouettard) incarne l'aspect sombre et nocturne de l'hiver.

Il est déguisé en vieil homme portant un grand chapeau, une longue barbe, un manteau sombre ou une fourrure, toujours muni d'un bâton ou gourdin et d'un grand sac pour emporter les enfants non sages. Il fait un grand bruit avec des chaînes, des sabots ou des chaussures cloutées. Il est perçu comme un homme méchant, un être diabolique. Son origine est un personnage historique, Hans von Trotha, mort en 1503, un chevalier résidant au nord de Wissembourg, dont il terrorise les habitants. Après sa mort il est transformé en épouvantail pour les mauvais garnements.

Lors de cette soirée on mange des

douceurs, des bredle, des springerle, des pains d'épices et des gâteaux à base de fruits séchés.

**Le jour de Noël** (25) est une des grandes fêtes avec l'assistance – en recul – à un office religieux et un repas de famille à midi, comportant souvent une oie truffée ou



une dinde et au dessert une bûche ou un biscuit à l'ancienne.

**La Saint-Étienne** (26) est un jour férié en Alsace depuis 1887, où les loisirs consistent surtout en bals et en soirées festives.

Les jours suivants constituent la « **petite année** » (*Kleinjahr*) : ce sont les 12 *Lostage*, du 26 décembre à l'Épiphanie. C'est un cycle de 12 jours qui résument les 12 mois à venir et qui bénéficient d'une forte charge affective. *Lostag* signifie le sort de chaque mois de l'année à venir, ce qui explique que dans les campagnes la météorologie de ces 12 jours est toujours soigneusement notée.

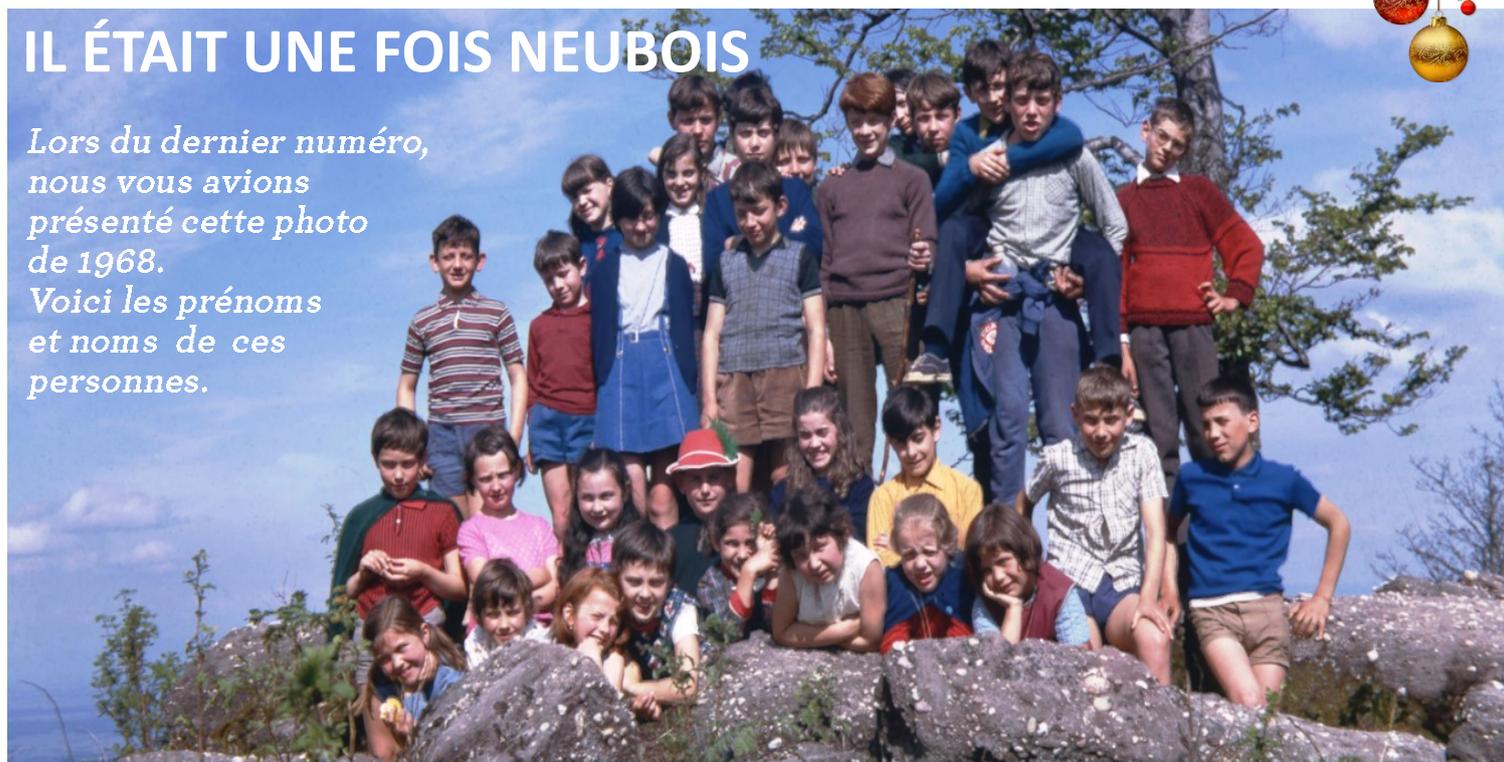


Extrait du livre  
de Bernard  
Vogler



## IL ÉTAIT UNE FOIS NEUBOIS

Lors du dernier numéro, nous vous avons présenté cette photo de 1968. Voici les prénoms et noms de ces personnes.



**1er rang (bas) :** Sabine Thomas Collin, Annie Heitzler Schirlen, Anita Viard, Marie Odile Willem Grinner, Clarisse Winé, Marie Jeanne Dolle Eulmi, Marie Claire Koessel, Martine Mathieu Marcot

**2e rang (milieu) :** Daniel Munsch, Michelle Haegele Friedrich, Colette Anstett, Patrick Winé, Catherine Birgy Sutter, Jean Marc Collin, Jean Louis Herrmann, Célestin Wirth

**3eme rang (haut) :** Bernard Legoll, Pierre Dolle, Monique Viard, Daniel Leobold, Francis Viard, Francis Gerber, Francis Mosser, Daniel Roussey

**4eme rang (en haut) :** Martine Kaelbel, Jeanine Collin, Jean Marie Wirth, Daniel Birgy, Jean Louis Dewig, Francis Bockstaller et Daniel Wirth

## NOËL DES SENIORS

Dans le cadre des prescriptions gouvernementales adoptées pour lutter contre la propagation du Covid 19, le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser cette année une fête pour les seniors pour éviter toute contamination superflue.

C'est ainsi qu'il a choisi d'offrir à toutes les personnes de 65 ans et plus domiciliées à NEUBOIS un bon-cadeau d'une valeur de 20 € qui pourra être utilisé dans les commerces de la vallée ayant accepté de participer à notre opération.



Ils seront déposés dans votre boîte aux lettres mi-décembre.

N'hésitez pas, faites vous plaisir.

